

UN NUMERO 10 G. LE PEUPLE SOUVERAIN JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIR, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement: Trois mois. Six mois. Un an. LYON, 8 fr. 50 c. 16 fr. 30 fr. DÉPARTEMENTS, 12 22 40. Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire.

La République monarchique. — La République démocratique. — Les tribulations du Constitutionnel. — Circulaire du ministre de l'intérieur. — Troubles à Marseille. — Troubles à Guéret. — Italie. — Nouvelles d'Allemagne. — Armements de la Russie. — Actes officiels. — Correspondance particulière du Peuple Souverain. — Séance de l'assemblée nationale du 19 juin. — Presse lyonnaise. — Chronique locale: troubles de Givors. — Nouvelles des départements. — Faits divers: mobilisation de 300 mille gardes nationaux; mise en liberté de Mad. Lafarge, etc.

Lyon, 21 Juin 1848.

LA RÉPUBLIQUE MONARCHIQUE.

Béranger a dit:

Toute nation qui se donne Trouve un maître au lieu d'un époux.

Nous avons toujours pensé comme le célèbre philosophe chansonnier. Prendre un maître, c'est abdiquer la démocratie. Peu nous importe que le nom soit changé, si les choses sont les mêmes; que le chef s'appelle président ou roi, que ses fonctions durent quatre ans, soient à vie ou héréditaires, du moment que la nation se donne un maître, elle n'est plus souveraine. En adoptant le principe d'un président, la commission de constitution ou n'a pas étudié la question, ou a été poussée par un esprit de réaction. Quoi! vous semblez avoir peur des prétendants; Joinville, Henri V, et surtout Napoléon vous donnent le cauchemar, et vous préparez les voies à leurs prétentions ambitieuses!

Celui qui cherche le danger périra dans le danger, nous a dit le plus grand des républicains des temps anciens et modernes, qui a même signé sa doctrine de son sang. Evitez donc le danger pendant qu'il en est temps encore. Qu'avons-nous besoin de président, de consuls, de directeurs? Le pays ne peut-il pas faire ses affaires par lui-même? N'est-ce pas là même une des conditions du programme en vertu duquel le peuple vous a remis le mandat d'agir en son nom et pour lui? Ne craignez-vous pas d'assumer sur vos têtes la terrible responsabilité d'une mesure qui étoufferait notre République dans son berceau, en ouvrant la porte à toutes les intrigues, à toutes les ambitions.

Dans une république démocratique, l'autorité doit résider tout entière dans la nation, qui la confie pour un certain temps aux députés nommés par le suffrage universel. La chambre, permanente au siège du gouvernement pendant toute la durée de son mandat, dirige les affaires publiques, se fait rendre journellement compte, par les ministres qu'elle nomme, de tous les détails de leur administration, reçoit à sa barre les ambassadeurs des puissances étrangères, et délibère publiquement sur toutes les communications diplomatiques qui lui sont faites. Un gouvernement républicain doit tout faire au grand jour et à la face de l'univers; l'ombre et le mystère sont le propre des monarchies et des gouvernements faibles et chancelants. Cette conduite franche et dégagée de tout secret a toujours été celle du sénat de Rome, et c'est ce qui a élevé la république romaine au plus haut point de gloire et de prospérité. Nous reviendrons avant peu sur ce sujet, ainsi que sur les autres articles du projet de constitution, dont nous donnerons le texte demain.

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On lit dans le Monde Républicain:

Le gouvernement ne prépare rien et l'assemblée murmure, interromp toutes les fois qu'on aborde sérieusement la question des grandes réformes, toutes les fois qu'on lui signale le mal. — Jamais le pain n'a été si bon marché, dit un orateur; de quoi se plaint-on? Pierre Leroux répond: — Mais il y a une portion immense du peuple qui ne mange pas de pain! De nombreuses réclamations s'élèvent de tous les bancs du centre et de la droite.

— Pierre Leroux continue: — Et la viande, huit millions d'âmes de Français en mangent. Explosions de murmures. — On a trop tardé, continue Pierre Leroux, à porter remède à la situation. Le remède c'est d'accroître le capital de l'agriculture! Ici l'orateur est accueilli par des marques de sympathie, mais elles ne partent que de la gauche. Quand Pierre Leroux ou quelque autre représentant porte à la tribune les plaintes des classes laborieuses, des prolétaires, il y a d'autres représentants assez naïfs pour les rappeler à la question. La monarchie était établie sur le monopole du capital, sur l'exaltation exclusive de la propriété; la République veut la conciliation et l'égalité parfaite de tous les intérêts. Si vous n'accomplissez pas cette réforme, vous n'aurez plus de roi, c'est possible, au sommet de l'Etat, mais vous aurez la pensée monarchique dans tous les recoins de votre société.

La Réforme proteste avec colère contre le projet de décret relatif au cautionnement des journaux. Est-ce qu'on voudrait encore, s'écrie-t-elle, condamner les prolétaires à n'avoir point d'organe, parce qu'ils ne pourraient point donner caution de cinquante ou cent mille francs? Est-ce que le marc d'argent va relleurer? Nous ne défendons pas ici notre thèse, notre thèse d'intérêt et de lucre; car tous les journaux anciens avaient leur provision au trésor, et la nôtre était double, grâce à la tendresse infinie qu'avaient pour nous les Hébert de l'ancien temps. Nous n'aurions peut-être qu'à gagner à la demi-servitude que nous propose le citoyen Bethmont; mais il y aurait la violation scandaleuse d'un droit, ingratitude du pouvoir, et coup d'Etat contre la liberté mère. Or, cela suffit pour que nous protestions contre le décret qu'on nous annonce, en pleine aurore républicaine.

Il y a de la marchandise dans la presse; qu'on la frappe; qu'on tarife les annonces, et que ceux-là qui trafiquent sous le pavillon de l'idée, paient la dime des juifs au gouvernement du droit.

Dans certains journaux que les banquiers et les prétendants patronent, ce ne sera pas un sou par calomnie; il serait impossible, en effet, d'imaginer un plus ignoble dévergondage de vilénies et de mensonges que la pluie de scandales qui nous inonde par tous les vomitoires de la réaction. Mais passons; l'insulte des laquais ivres ne fait pas tache, et l'on ne doit pas sacrifier la justice aux vengeances.

Un douloureux incident s'est produit dans le milieu de la séance: le citoyen Pierre Leroux a demandé des explications sur un premier sinistre de jacquerie qui vient d'affliger la Creuse. Là, le sang des pauvres a coulé pour une question d'argent; c'est l'impôt des 45 centimes qui nous a valu cette collision nouvelle, après avoir été si fatal à la République dans les dernières élections. Ce malheur est d'autant plus grave que des hommes sont tombés sous la balle et qu'il nous dénonce une redoutable crise.

LES TRIBULATIONS DU CONSTITUTIONNEL.

Le Constitutionnel est importuné du cri de: Vive la République! il engage les représentants du peuple à s'en abstenir.

Nous comprenons cette susceptibilité de notre confrère. Le mot république doit renoueler sa douleur. Quand on pense que sans ce maudit mot, lui Constitutionnel, il remplaçait les Débats, et son patron devenait président du conseil des ministres de Louis-Philippe!

— Le journal de M. Thiers voudrait voir plus de sang-froid dans l'assemblée.

Nous croyons, nous, que l'enthousiasme est à sa place dans une assemblée populaire. C'est du cœur que partent les grandes résolutions. C'est dans un mouvement d'enthousiasme que les députés de la noblesse votèrent l'abolition de leurs privilèges lors de la fameuse nuit du 4 août.

Il est vrai que les vieilles arguties du Constitutionnel ne sont guère propres à exciter l'enthousiasme d'une assemblée.

— Le Constitutionnel constate qu'il y a des dissidences entre les socialistes, et il en conclut contre le socialisme.

C'est à peu près comme qui dirait: la politique du Constitutionnel diffère de celle du Siècle, qui diffère de celle des Débats, qui diffère de celle du National, etc., donc la politique n'existe pas.

— Il est un point sur lequel tous les socialistes sont d'accord, c'est qu'il faut détruire la misère, réviser les rapports qui existent aujourd'hui entre le capital et le travail, et réaliser, au moyen de l'association, la solidarité entre tous les membres de la grande famille humaine.

Il y a là assurément une formule, — le Constitutionnel en réclame une — de nature à exercer la polémique.

Mais le Constitutionnel, habitué aux subtilités et aux nuageuses abstractions constitutionnelles de la vieille politique, trouvera probablement cette doctrine trop nette et trop explicite. (Démocratie Pacifique.)

Le citoyen Recurt, ministre de l'intérieur, vient d'adresser à tous les préfets la circulaire suivante:

Paris, 17 juin 1848.

Citoyen préfet, La République, en consacrant la liberté des droits pour tous les citoyens, a élevé et agrandi le devoir des fonctionnaires. Le gouvernement doit attendre de ceux qu'il associe à sa mission plus de zèle, plus de dévouement que n'en pouvait exiger un pouvoir de privilège, ennemi de la liberté. La monarchie a vécu de défiance et de corruption. La République commande la droiture et invite à la confiance. Aujourd'hui le gouvernement doit reposer sur l'assentiment de la nation, tout entière; à cette condition seulement l'autorité sera forte, légitime, inébranlable, car les citoyens comprendront qu'elle n'est qu'une émanation de chacun d'eux, et ils la défendront comme leur propre ouvrage, comme l'expression vraie de leur volonté collective. Aussi, citoyen préfet; vos administrés sont en droit d'attendre beaucoup de vous, car le poste éminent que vous remplissez suppose le mérite, et le mérite doit être prouvé non-seulement par le choix qu'on a fait de vous, mais encore par la sagesse des actes de votre administration.

Vous serez longtemps encore peut-être placé entre deux écueils que l'on trouve toujours à la suite d'une révolution: d'une part, vous rencontrerez les impatiences et les emportements téméraires; de l'autre, les tendances vers un passé qui ne peut plus renaitre; l'un et l'autre de ces écueils pourront être redoutables. Faites preuve d'une énergie intelligente et sage; maintenez-vous résolument dans la ligne de vos devoirs envers le pays, et aucun d'eux n'offrira de dangers.

On parle de réaction, mais que pourra jamais l'entêtement intéressé de quelques hommes contre l'assentiment populaire, contre la voix de la généralité des citoyens saluant la République comme le seul gouvernement possible, et non comme une conquête nouvelle, mais comme un héritage légitime qui nous avait été dérobé par cinquante années? Ne l'oubliez pas, nos fautes seules pourraient offrir des chances à la réaction; que notre administration soit ferme, digne, honnête, et tous les intérêts, toutes les opinions se rallieront en faisceau à la République.

Quant aux républicains impatients, faites-leur connaître que les fruits ne se recueillent qu'après un long travail. Il a fallu passer par de nombreuses épreuves avant d'arriver à la constitution d'un gouvernement populaire; sans doute de nouveaux progrès doivent s'accomplir, mais on ne franchit pas en un jour l'espace de plusieurs années. Les hommes de dévouement, fermement attachés à la République, vous écouteront; c'est à vous de les convaincre que de folles ardeurs peuvent la compromettre.

Cependant, si des ambitieux, quel que soit leur drapeau, voulaient exploiter à leur profit personnel la vivacité des espérances prématurées des uns, les regrets insensés des autres, vous leur prouveriez par une prompt répression que le gouvernement de l'Etat ne saurait être chaque jour remis en question. De même que nous devons des garanties à la liberté, nous en devons à l'ordre public; c'est dans la conscience de ce double devoir que vous prendrez, citoyen préfet, la règle exacte de votre conduite.

J'aurai à vous entretenir plus tard des détails qui concernent spécialement le département que vous dirigez; aujourd'hui je dois me renfermer dans des instructions générales.

Il vous reste encore des préjugés à vaincre, de fausses traditions à combattre; une sage administration, soyez-en certain, dissipera toutes les erreurs, que la justice de vos actes, que la bienveillance de vos paroles fassent aimer la République: que la révolution

ne soit pas un bouleversement stérile, mais une rénovation bienfaisante. Que le gouvernement populaire soit le raffermissement de toute la famille et de la propriété, ces deux bases indestructibles de l'édifice social. Alors tous les intérêts unis, tous les sentiments en harmonie feront de notre glorieuse République un monument civilisateur à jamais impérissable.  
Salut et fraternité.

RECURT.

**Troubles à Marseille.**

On lit dans le *Sémaphore* du 20 juin :  
« Quelques scènes de désordre ont troublé un instant la tranquillité d'une partie de la ville, dans la soirée de dimanche. On sait que des ouvriers des ateliers nationaux de Paris, enrôlés pour servir en qualité de volontaires dans l'armée italienne, sont arrivés à Marseille ces jours derniers. Leur présence a été la cause de ces troubles qui, heureusement n'ont eu aucune espèce de gravité. Il est juste d'ajouter que la situation de tous ces pauvres travailleurs est des plus triste. Non-seulement ils se sont trouvés plongés dans la plus grande détresse, par suite de l'infidélité d'un individu à qui ils avaient confié leurs modestes ressources, et qui a disparu en emportant leur argent, mais les consuls italiens ayant refusé de leur délivrer des passe-ports, ils ont vu ainsi s'évanouir leurs dernières espérances. Il y avait donc quelque chose de légitime dans l'irritation de ces ouvriers; mais probablement ils se seraient bornés à réclamer de l'autorité, avec des formes convenables, des secours qu'on ne saurait leur refuser sans humanité, si quelques agitateurs ne s'étaient empressés d'exploiter leur ressentiment. Nous avons donc vu renaitre les promenades nocturnes, les chants et les clameurs patriotiques; et enfin dimanche a eu lieu une manifestation tout-à-fait désordonnée. Quelques chefs de clubs ultra-démocratiques se sont dirigés, à la tête d'une colonne de deux ou trois cents ouvriers, vers la préfecture, dont ils ont trouvé la porte fermée, car il était près de minuit. Ces hommes demandaient à grands cris le préfet, qui a donné l'ordre d'ouvrir les portes, et bientôt M. Emile Olivier s'est trouvé en présence de l'émeute. Des orateurs marseillais ont pris alors la parole et, en termes passablement inconvenants, ont exposé la réclamation des ouvriers parisiens dans des termes tels, que l'autorité ne pouvait que repousser d'aussi étranges prétentions.  
« Aussi M. le préfet leur a-t-il reproché, avec autant de dignité que d'énergie, leur conduite coupable. Il leur a nettement déclaré, malgré leurs cris et leurs menaces, qu'il ne ferait jamais droit à des demandes formulées de la sorte. Puis il a engagé les bons citoyens à se retirer, et peu à peu la foule s'est dissipée sans que l'intervention de la force armée soit devenue nécessaire. La conduite de M. Emile Olivier a été, dans cette circonstance, pleine de modération et d'énergie; par sa prudence et sa fermeté, il a conjuré un péril qui aurait pu devenir sérieux s'il n'eût pas agi avec toute la prudence désirable. Nous apprenons que diverses arrestations ont été opérées hier matin par suite de cette manifestation. Hier au soir, le nombre des gardes nationaux de service a été augmenté. Il n'est pas probable que des faits pareils se renouvellent, l'autorité ayant, du reste, pris des mesures pour permettre aux ouvriers qui ont occasionné ces troubles de regagner leur pays. »

**Troubles à Guéret.**

Nous recevons les détails suivants du triste événement qui vient d'ensanglanter la petite ville de Guéret : on sait que l'impôt extraordinaire des 45 cent. sanctionné par l'assemblée nationale a été dans quelques localités l'objet de vives résistances.  
Ces idées de résistance avaient pris, dans quelques communes voisines de Guéret, des proportions alarmantes. Non-seulement l'impôt était refusé, mais encore on voulait exiger la restitution des sommes payées par quelques contribuables.  
L'autorité avertie de ces projets, des mandats d'amener furent lancés contre 4 ou 5 des principaux auteurs de ces menaces. Mais à peine eut-elle arrêté l'un des individus signalés, qu'une foule considérable se rassembla. Une colonne de 15 à 1,600 hommes parut armée.  
La garde nationale et environ 25 gendarmes s'étaient portés avec les autorités à la rencontre de la bande pour engager les factieux à se retirer dans leurs communes.  
Dans cette position, les autorités, gardes nationaux et gendarmes, se voyant de plus en plus menacés, ont été forcés de faire les sommations légales; au même moment un des émeutiers tira à bout portant sur un officier de la garde nationale, et son second coup sur un autre. La garde nationale riposta, les factieux continuèrent le feu.  
Les gardes nationaux, n'ayant chacun qu'une cartouche, n'ont fait qu'une seule décharge, mais l'effet en a été terrible; neuf émeutiers sont tombés morts; on ignore le nombre des blessés. Environ 50 ont été arrêtés.  
Parmi les gardes nationaux et la gendarmerie aucun n'a été frappé à mort, mais les blessés sont nombreux. Des troupes sont arrivées de Limoges, et un escadron du 10<sup>e</sup> chasseurs, parti de Moulins à la première nouvelle de ces événements vient, d'arriver pour maintenir l'ordre.

**Italie.**

MODÈNE, 10 juin. — Un décret de ce jour, rendu par le gouvernement provisoire de Modène, Reggio, etc., porte que les biens des ex-jésuites deviennent biens de l'Etat, et seront définitivement assignés aux provinces où ils se trouvent, pour être employés à couvrir les frais de l'instruction publique et des bureaux de bienfaisance. (Italia.)  
GÈNES, 17 juin. — Jusqu'à présent la nouvelle de la prise de Padoue et Trévise ne se confirme pas, mais nous n'en serions pas surpris. Il est temps de prendre des résolutions énergiques. On assure que c'est sur le

conseil de quelques généraux que le roi n'a pas passé l'Adige; que sa majesté se méfie des traîtres, et qu'elle punisse sévèrement tous conseils perfides. (Corriere Mercantile.)

**Nouvelles d'Allemagne.**

Une insurrection a éclaté à Prague. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Gazette de Leipzig* du 15 :

Après la messe solennelle, le peuple en masse se portait sur la place, en chantant des hymnes slaves devant l'hôtel du gouverneur, prince de Windischgrätz. Les insurgés ont été reçus par les troupes ayant la baïonnette croisée; mais ils ne cédèrent pas et enlevèrent des barricades.

Le prince les avertit que si dans une heure les barricades n'étaient pas enlevées, il les détruirait à coups de canon. Dans le même instant un coup de fusil partit de la foule et atteignit la princesse qui se trouvait à la fenêtre. Les troupes avancèrent alors et tirèrent à mitraille sur le peuple; la cavalerie fit des charges nombreuses. Tout le corps d'étudiants, dit-on, a été anéanti. Vers onze heures les troupes paraissaient avoir le dessus, mais non sans avoir perdu beaucoup de monde. On assure que le fils du prince Windischgrätz a eu la jambe percée par une balle. Un colonel, qui cherchait à calmer l'agitation, a été assailli d'une grêle de pierres.

Le peuple alluma alors des feux d'alarme sur les hauteurs, et les paysans avancèrent vers la ville dont les portes étaient fermées; mais des ouvriers s'emparèrent du poste d'une porte et les paysans entrèrent. On ne sait pas encore si les troupes sont restées maîtresses, car le lendemain matin la lutte recommença.

P. S. Nous recevons à l'instant, d'un voyageur, des nouvelles de Prague qui vont jusqu'au 14 juin, trois heures du matin, qui annoncent que les troupes sont maîtresses de la ville.

VIENNE, 15 juin. — Sur la nouvelle du bombardement de Prague, la légion académique a décidé qu'elle courrait au secours de ses frères de la Bohême avec le convoi de ce soir.

Berlin, 15 juin, quatre heures du matin. — Encore une nuit qui sera décisive pour les destinées de Berlin. Après de vains efforts des ouvriers pour obtenir des armes du ministre de la guerre, ils se portèrent vers huit heures du soir du côté de l'arsenal, pour prendre de force ce qu'ils n'avaient pu obtenir par la voie pacifique. La garde nationale résista; un coup de fusil se fit entendre; les gardes nationaux sont assaillis par une grêle de pierres. Quelques-uns de ces derniers firent feu et une scène de confusion, comme celle du 18 mars, eut lieu. Le tumulte parcourut toutes les rues, et l'on entendit de tous côtés les cris : *Aux barricades!* Les clubs apparurent avec des drapeaux rouges et en armes. Le peuple prit d'assaut l'arsenal, enleva des fusils et des munitions. Il était alors minuit.

Vers une heure et demie, la garde nationale et les troupes s'avancèrent et la foule se dissipa, portant les armes conquises en triomphe. La ville était dans une tranquillité morne vers deux heures et demie, lorsque tout-à-coup, vers trois heures, deux coups de canon se firent entendre dans le lointain. On assurait que plusieurs régiments allaient faire leur entrée par la porte de Brandebourg.

Huit heures du matin. — Les troupes ont disparu. La ville est momentanément tranquille; on ignore ce qui s'est passé à trois heures du matin.

— On dit qu'à Potsdam on a tiré sur le prince de Prusse.

THORN, 15 juin. — La plus grande agitation règne ici. Hier, l'état-major a envoyé l'ordre d'armer et d'approvisionner complètement la forteresse sur-le-champ, et probablement dans quelques jours nous serons assiégés par les Russes, qui ne sont qu'à un mille de nous. A la frontière, l'état-major de Königsberg a accordé à notre état-major un délai de trois jours. (Zetung.)

VIENNE, 12 juin. — La noblesse quitte tous les emplois : elle imite la conduite des légitimistes français après la révolution de 1830. On voit chaque jour plus clairement que l'archiduchesse Sophie est à la tête du parti de la noblesse et des Tschèches. Deux cents étudiants sont partis pour les provinces afin de préparer les élections. (Gazette de Breslau.)

GRAND-DUCHÉ DE POSEN, 11 juin. — Nous apprenons que l'on va préparer en toute hâte près de Kalish, un camp pour 100,000 Russes. Les troupes sont en marche de Lithuanie et des provinces limitrophes. Il règne une grande anxiété et même les esprits les plus modérés craignent une intervention de la Russie. (Gazette des Postes de Francfort, 16 juin.)

SAXE. LEIPZIG, 14 juin. — Des voyageurs partis de Prague, hier matin à cinq heures, nous communiquent les nouvelles suivantes que nous donnons sans pouvoir les garantir.

Le parti Tschèque voulait faire une levée de bouilliers. Le lundi de Pâques un service religieux fut célébré en plein air. Là on se promit solennellement la cause Tschèque. A midi, la multitude rentra dans la ville et marcha vers l'hôtel du général commandant, probablement pour lui donner un charivari; mais les grenadiers qui étaient dans la cour sortirent pour disperser la foule et une lutte s'engagea; dans les rues, il y eut aussi des collisions entre le peuple et les soldats; des barricades furent élevées.

Alors on battit la générale, le général de Windischgrätz accorda un délai pour défaire les barricades; mais le tumulte augmenta, on tira sur les croisées de l'appartement du général. La comtesse de Windischgrätz, qui était à la fenêtre, fut blessée à la tête. Alors le prince fit avancer les canons. Un feu terrible commença et dura depuis cinq heures jusqu'à dix heures du soir. A cinq heures du matin, la lutte recommença. La poste, qui devait partir hier matin de Prague, n'est pas arrivée. Le soulèvement de Prague devait être annoncé au pays par des signaux d'alarme, et le lundi de Pentecôte toutes les montagnes étaient illuminées. (Gazette universelle allemande.)

**ARMEMENTS DE LA RUSSIE.**

Les masses russes vont s'ébranler, et Nicolas pousse ses barbares sur les provinces danubiennes, ce morceau de la convoitise moscovite depuis Pierre-le-Grand. Les grands événements, depuis si longtemps prévus, vont s'accomplir sur le Pruth.

Mais la politique moscovite a de vastes desseins, et ses grands bras menacent l'Europe civilisée au nord et au centre, comme au midi. Cependant tout annonce que c'est sur ce dernier point que se concentrent les forces principales de l'autocrate.

Nous lisons dans la *Gazette de Cologne* du 14 juin :

« Les rapports concernant les armements de la Russie ne sont plus contradictoires. Des vaisseaux russes croisent dans les eaux du Danemarck. La Pologne est remplie de troupes. Une armée se concentre sur la frontière de la Turquie. La Prusse ne méconnaît pas le danger; elle prend des mesures de précaution sur la frontière à Posen, Thorn et Graudentz.

« On écrit de Jassy, en date du 29 mai, qu'un corps d'armée russe se concentre entre Itosch et Falsi, dans la Bessarabie. Un autre corps prend position près de Kamionech, à Podolski. Un pont a été construit sur le Pruth, près de Stephaneski, dans le voisinage de Boduskan, et près de Hush, du côté de la Moldavie. On fait des approvisionnements considérables de farine, d'orge et d'avoine. On a acheté aussi des prairies. Il est probable qu'il s'agit de pénétrer dans la Transylvanie. »

— On écrit de Saint-Petersbourg :

« La garde a reçu l'ordre de se tenir prête à partir le 15 juin pour la frontière de Pologne. »

Une lettre d'Ostrono nous apprend qu'entre Kosciel-nawies et Sezypiorno, près de Kalesch, on prépare un camp pour une armée russe.

La *Gazette de l'Oder* donne, en outre, de grands détails sur la formation de trois corps d'armée russe, destinés à marcher simultanément sur Berlin, Vienne et Varsovie. L'autocrate, Paskewitch et Orloff commanderont cette triple armée, et les trois corps, ajoute le même journal, se joindraient en auxiliaires à l'armée du tzar.

**Actes officiels.**

Paris, 18 juin 1848.

Le *Moniteur* de ce jour promulgue le décret relatif aux conseils de prud'hommes.

Sur le rapport de M. le ministre de la marine, la commission du pouvoir exécutif a rendu, en date du 16 juin, deux arrêtés portant :

1<sup>o</sup> Le nombre des lieutenants de vaisseaux de 3<sup>e</sup> classe, est porté à 110 1 325, moitié de l'effectif réglementaire;

2<sup>o</sup> Les lieutenants de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe pourront seuls, à l'avenir, exercer des commandements de mer.

Ils seront appelés au commandement des bâtiments à vapeur de 160 chevaux et au-dessous, ainsi qu'à celui des canonnières, bricks, goëlettes, cutters et autres bâtiments de flottille.

— Par arrêté de la commission exécutive, en date du 10 courant, rendu sur le rapport du ministre de la marine, les citoyens représentants du peuple Montrol, Pascal, Duprat et Vinçard ouvrier, ont été nommés membres de la commission de l'abolition de l'esclavage, établie au ministère de la marine, et présidée par le citoyen Victor Schœlcher.

*Correspondance particulière du Peuple Souverain.*

Paris, 19 juin.

A part quelques rassemblements qui sont d'un caractère tout-à-fait inoffensif, Paris, depuis cinq ou six jours, se repose des rudes assauts que lui a livrés l'esprit de désordre. Cependant il ne s'en croit pas quitte.

Le 14 juillet prochain lui apparaît entouré de sombres nuages. C'est ce jour-là que doit avoir lieu le banquet de la fraternisation des prolétaires; 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille!

— On fait courir un bruit ridicule, extravagant, monstrueux, une de ces nouvelles que Mme de Sévigné dont nait à deviner en cent, en mille, en dix mille, en cent-mille.

C'est à jeter sa langue aux chiens! On dit...

et sans rire aux éclats, nous n'osons le redire.

on dit... que... l'empereur de Russie s'est mis en tête de mettre sur les rangs un quatrième prétendant!!! Et qui, bon Dieu!... qui?... son gendre le duc de Leuchtenberg!

Pourquoi? parce qu'étant fils d'Eugène Beauharnais, qui était le beau-fils de Napoléon, il a des prétentions au moins aussi fondées que Louis Bonaparte et tous les Bonaparte du monde!

Vous voyez de suite les fabuleux résultats enfantés par le choix du duc de Leuchtenberg. D'abord, la France étroitement liée avec la Russie, au grand déplaisir de l'Angleterre... Ceci serait pour flatter nos vieilles rancunes contre la perfide Albion; puis, avec l'aide de Dieu et du temps, la famille des Romanow implantée sur le trône de France!

Ainsi se réaliserait le dernier terme de la fameuse prophétie de Napoléon à Sainte-Hélène... La France deviendrait cosaque!

La plaisanterie est prodigieuse; elle ferait rire tous les dieux de l'Olympe. Rions-en donc tout à notre aise...

Mais, en vérité, l'ambition moscovite est si profondément ténébreuse, qu'il ne serait pas impossible que cette idée lui eût déjà souri. D'ailleurs, Nicolas croit fermement que le peuple français est en démence. Il l'a dit assez haut pour être entendu et il se pourrait qu'il comptât là-dessus; mais il compterait sans son hôte. Si cela était, nous lui garderions une magnifique place à Charenton. A tout seigneur tout honneur.

Quoi qu'il en soit, l'empereur de Russie prend, en ce moment, une attitude qui mérite notre sérieuse attention. Ce n'est pas une plaisanterie.

— La question du cautionnement qui vient tout à coup d'être soulevée, et qui a forcé M. Bethmont d'avouer qu'il ne voulait pas rendre les cautionnements aux anciens journaux, et qu'il avait l'intention d'en exiger des journaux nouveaux, a jeté une véritable perturbation dans la presse de Paris et des départements. Le ministre de la justice paraît avoir eu surtout en vue de ne pas forcer le trésor à la restitution des six ou sept millions qui ont été versés par les journaux; et comme il s'est créé depuis le mois de février une quantité considérable de nouveaux journaux, il espère qu'en réduisant des 5/4 le chiffre des cautionnements, le trésor conservera la somme qu'il a entre les mains si elle n'est augmentée.

Nous croyons cependant que M. Bethmont se trompe même sur ce point. Plus de 200 journaux ont paru depuis le 24 février à Paris seulement, et la presse départementale a vu naître également de nombreux journaux. Mais, à l'exception de quelques feuilles qui ont presque obtenu un succès inespéré, la presque totalité des journaux de nouvelle création seraient forcés de cesser leurs publications si le cautionnement était rétabli avec des chiffres réduits de trois quarts.

M. Pascal Duprat, se faisant l'organe du journalisme français, a présenté à l'assemblée nationale une proposition par laquelle il demande que toutes les lois fiscales sur la presse soient abolies.

La majorité de l'assemblée paraît fort disposée à adopter cette proposition. Mais M. E. de Girardin fait remarquer ce matin que si les lois fiscales étaient abolies sans restriction, et si l'on n'en exceptait pas le droit de poste la presse, départementale, qui par suite de l'abolition du droit de timbre lutte déjà si difficilement avec la presse parisienne, serait menacée d'un complet anéantissement.

M. Emile Girardin se montre dans ce cas ce qu'il a toujours été: un charlatan, un marchand de paroles et d'idées; il redoute la concurrence; voilà bien l'égoïsme!

— Le préfet de police vient de prendre des mesures contre la prostitution qui a pris depuis quelque temps à Paris des développements considérables.

— La commission exécutive s'occupe d'un projet de décret ayant pour but de régler le traitement des ministres, des sous-secrétaires d'Etat, des préfets et des sous-préfets.

Le journalisme est un sacerdoce qui impose à celui qui le remplit l'obligation positive, mais quelquefois rigoureuse, de ne faire de nulle chose une question personnelle: on sait jusqu'à quel point depuis notre République le *Censeur* a prouvé qu'il comprenait ce devoir sacré. Qu'il me soit permis, aujourd'hui, de demander à son rédacteur quel cas on doit faire d'une feuille qui se respecte assez peu pour donner une liste de candidats municipaux comme celle adoptée par tel ou tel comité, et se permet d'y retrancher un nom ou de le remplacer par un autre, sans avoir la loyauté d'ajouter sur cette liste: il y avait encore un nom, nous refusons de l'inscrire parce que nous avons contre celui qui le porte une animosité personnelle; nous n'ignorons pas qu'il était de notre devoir de le citer quand même, mais nous n'avons pu obtenir cela de notre tempérament bilieux.

Forcé ensuite d'enregistrer ce nom parmi ceux des élus du conseil municipal, ce même journal, le *Censeur*, y ajoute le mot socialiste, mot élastique qui peut être un éloge comme il peut être un blâme, et qui dans la pensée du *Censeur* est au moins un soupçon.

Si vous appelez du nom de socialiste tout homme de cœur qui prend en pitié les souffrances d'une classe aussi utile que malheureuse, de bonne heure usée par le travail et les privations, comme par les défauts auxquels dispose le manque d'instruction, et qui n'a en perspective pour sa vieillesse précoce ou pour ses infirmités nombreuses, que la mendicité; si vous appelez socialistes tous ceux qui veulent marcher avec prudence dans la voie des améliorations, au soulagement de ces frères malheureux, et cherchent ainsi une garantie à l'ordre indispensable à tous, et sans lequel notre malheureuse patrie marcherait à une décadence certaine, je suis socialiste; mais alors je réclame ce titre pour plusieurs de mes amis, auxquels vous faites injure en le leur supprimant.

S'il n'y a de socialiste que dans le communisme ou le fouriérisme, je ne suis pas socialiste.

Je ne fais pas ici le procès de ces théories, je dis seulement qu'elles ne sont pas les miennes; je dois ajouter pourtant que je ne crois pas qu'au monde il y ait de système ou de doctrines, si absurdes ou dangereuses qu'ils soient, qui ne renferment de bonnes choses; et les rejeter sans examen parce qu'elles ont telle ou telle origine, c'est remplacer un danger ou une absurdité par d'autres.

Si le *Censeur* prétendait que c'est par erreur que mon nom a été constamment supprimé, nous lui répondrions que nous savons positivement le contraire.

Je me serais certainement abstenu de relever une pareille conduite, si je ne regardais comme un devoir de faire connaître le caractère de tout écrivain public par des faits précis quand il s'en présente.

Lyon, le 18 juin 1848.

BREDIN.

PRESSE LYONNAISE.

Le *Censeur* crie à la réaction, en voyant l'impudence du *Courrier de Lyon* qui n'a pas honte de venir proposer à la seconde ville de France la candidature du maréchal Bugeaud, l'ami de Louis-Philippe, le géolier de Blaye, le bourreau de la rue Transnonain. Pas plus que le *Censeur* nous ne voulons de Bugeaud, mais comme en même temps ce journal rejette les socialistes, nous craignons que ce républicain tiède et ses amis ne soient la cause du triomphe des royalistes, en refusant aux démocrates l'appoint de leurs voix.

Le *Courrier de Lyon* désespère de la cause italienne;

il voit avec peine que les Autrichiens semblent reprendre courage.

Le même journal trouve que le décret sur les incompatibilités mériterait mieux le nom de décret contre les incompatibilités, puisqu'il abolit toutes celles qui existaient sous la monarchie, sans en créer une seule nouvelle.

L'Union Nationale voit clairement que la République est impossible en France, et elle en appelle au suffrage universel, qui lui a si bien réussi le jour de Pâques dernier.

L'Union nous rassure en nous disant qu'elle tient de bonne source que le comte de Chambord n'est nullement disposé à se mettre sur la ligne des prétendants. Elle nous donne même la réponse faite par le jeune prince à une personne qui lui a rendu visite (peut-être le jour où il a diné de l'autre côté de l'eau)?

La Liberté traite le *Peuple Souverain* de farceur. Elle donne un feuilleton où elle a négligé de supprimer le titre de noblesse de son héroïne, la citoyenne Brie, qu'elle nomme, comme par le passé, mademoiselle de Brie.

Le *Salut Public* progresse peu, conservateur borne, semblable à la figure allégorique du Rhône qui depuis longtemps est reléguée sous le péristyle de l'Hôtel-de-Ville.

CHRONIQUE LOCALE.

On se demande si nous sommes sur le point d'avoir la guerre. De forts convois de poudre et projectiles sont dirigés de divers côtés, mais principalement sur l'armée des Alpes. Ces convois sont très-bien escortés.

— Ce matin, un éboulement a eu lieu dans la rue des Trois-Carreaux dans les travaux d'égoûts qui s'établissent sur ce point. Un ouvrier a eu les jambes prises sous l'éboulement. Retiré immédiatement, il a été transporté à l'hôpital dans un état presque désespéré.

— Avant-hier soir, une charpente est tombée sur un charpentier, place des Carmes; il a eu l'épaule fracturée et plusieurs autres blessures et contusions; son état inspire de l'inquiétude.

— A l'exemple des *Forces* de Lyon, le corps des Montagnards de Givors a voulu s'adjoindre à la garde nationale de cette ville. Avant-hier, au nombre de 300, ils se sont rendus vers le citoyen maire et lui ont soumis une demande d'adjonction, se réservant toutefois une réélection des chefs à laquelle ils n'ont eu aucune part. Les citoyens officiers s'opposèrent unanimement à cette fusion, et s'étant réunis en corps, ont demandé la destitution du maire provisoire. On aurait, assure-t-on, voulu que la générale fût battue; mais le citoyen maire ayant énergiquement défendu aux tambours de se servir de leurs caisses à cet effet, il n'en a rien été.

Vers le soir, quelques officiers armés chacun d'un fusil, sont venus jusque sous les fenêtres de la mairie crier: « A bas le maire! » Un détachement de Montagnards s'est alors avancé et après avoir croisé la baïonnette, a opéré leur désarmement. Un ou deux ont été incarcérés sur-le-champ. Mais le citoyen maire, ayant vu dans tout ceci une affaire personnelle et ne jugeant pas le cas assez grave, les a fait élargir. (*Censeur*.)

Aux renseignements qui précèdent, nous ajouterons qu'à la première nouvelle de l'événement le citoyen Martin Bernard, commissaire du gouvernement, s'est transporté sur les lieux, accompagné de deux escadrons de dragons et du procureur-général. La tranquillité commençait à se rétablir à son arrivée. Quelques individus ont été arrêtés, et l'on a fait remettre une certaine quantité d'armes possédées illégalement.

Le conseil municipal a été dissous et toute trace de désordre disparut aussitôt, grâce à la conduite ferme quoique louable et pleine de bienveillance du citoyen Martin Bernard.

— Il paraît que le militaire n'est pas encore bien familiarisé avec la liberté, et que tout ce qui peut la rappeler aux chefs leur fait mal et les fait entrer dans la voie de l'arbitraire et même du ridicule le plus révoltant. Nous appelons l'attention de l'autorité sur les renseignements ci-dessous, qui nous ont été communiqués; il faut que le fait soit examiné, et s'il est exact, que le sergent soit cassé immédiatement.

Voici ce qu'on nous écrit:

« Un fait inouï s'est passé le 19 juin, au chantier de Perrache, à l'égard de l'arbre de la liberté de la première escouade.

« Sur les trois heures du matin, un sergent du 22<sup>e</sup>, accompagné de plusieurs soldats et de quelques bourgeois, a commandé de détacher les drapeaux qui étaient fixés à cet arbre. Le citoyen Grauger a fait une vaine résistance; il a dû céder à la force.

« Les ouvriers survenus sur leur chantier ont été vivement irrités de cet acte. Un tambour du même régiment, se rendant à l'école, fut interpellé par les ouvriers de cette escouade sur la profanation de l'objet de leur vénération. Le tambour se rendit au quartier, et rapporta seulement un des drapeaux.

« Pour le club de St-Georges,

C. CHABOD, MOLLARD.

Citoyen rédacteur, veuillez insérer dans votre prochain numéro la lettre suivante:

« Un article mensonger conçu en termes propres à semer la discorde dans la 4<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon, 1<sup>re</sup> légion, ayant été inséré dans votre journal du 18 juin, les officiers de ladite compagnie vous ont mis en demeure de prouver le fait avancé par vous et que vous m'avez attribué, offrant d'en donner la preuve par le témoignage de six personnes que nous avons attendu et que nous attendons encore, ce qui s'est borné jusqu'à ce jour à la déposition insignifiante d'une seule personne, qui n'a puisé le fait que sur une conversation particulière qu'il aurait entendue dans la rue, qui n'a rien de vraisemblable, même d'après votre aveu, avec le texte de votre article, car d'après son dire, il n'a pu en saisir le véritable sens.

« Je déclare que le fait est faux et qu'il n'est jamais entré dans mon caractère d'engager aucun citoyen à la désobéissance envers des chefs nommés par la majorité des suffrages, regardant la discipline comme le premier devoir et la base indispensable d'une bonne organisation.

« Lyon, le 21 juin 1848.

« GUICHON, sous-lieutenant. »

En rendant compte du dire qui fait l'objet de la réclamation ci-dessus, nous nous sommes assurés qu'il existait des témoins dont nous avons les noms. Ces témoins peuvent s'être trompés et avoir mal entendu; dans tous les cas la lettre du sous-lieutenant Guichon leur donne un démenti; si elles ne répondent pas, elles passeront pour en avoir imposé.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 20 juin 1848.

Citoyen,

Je vous prie de vouloir bien prêter les colonnes de votre estimable journal à l'insertion d'une réclamation d'un de vos abonnés et de vos lecteurs.

Voici le fait:

Lors du commencement de la grève des ouvriers cordonniers, on vint à mon domicile, rue Quatre-Chapeaux, 13 bis, pour m'inviter à souscrire au tarif d'augmentation, ce à quoi je m'empressai d'adhérer.

Malgré cette adhésion de ma part, on a depuis saisi chez des ouvriers travaillant pour moi, des matières qui par suite m'ont été rapportées non confectionnées. N'est-ce pas là un étrange et singulier abus de la part des maîtres-cordonniers? N'ai-je pas acquis le droit, avec augmentation du salaire, à faire élaborer les ouvrages que je confie aux ouvriers dont je reconnais le mérite? Et peut-on, sans injustice, sans violation de tous les droits sociaux et industriels, me réduire à ce point de reprendre des travaux confiés, et par suite non faits?

Il suit de ce principe vicieux en lui-même et ne respirant qu'irritation, que haine et basse jalousie, que les nombreux clients que j'ai journellement à servir ne peuvent être promptement pourvus; il suit encore un principe plus vicieux et plus à déplorer, c'est que la masse des ouvriers que j'emploie et qui mettent une certaine gloire à travailler pour moi, par le double motif qu'ils connaissent ma délicatesse sur l'ouvrage et ma prompte exécution de salaire, se trouveront bientôt réduits à l'oisiveté.

C'est une chose à regretter, et bien vivement, de voir une foule de bons travailleurs dont les besoins sont urgents et incessants, sacrifiés aux caprices, aux irritations incompréhensibles, aux jalousies blâmables d'un président d'assemblée, qui paralyse ainsi le sort d'hommes dont la situation n'est rien moins qu'insupportable.

Que le citoyen Camus y réfléchisse. Qu'il soit plus humain et plus disposé, en sa qualité, en faveur de ceux dont il a le mandat.

Qu'il sache que ses machinations ne me feront pas plier devant toute concurrence? Mais surtout qu'il veuille bien mettre de la justice dans sa fonction de président, et de la tendance au bien dans ses actes, en laissant confectionner pour un maître dont l'adhésion ne s'est pas fait attendre, lorsqu'il s'est agi d'améliorer le sort de l'ouvrier.

Agréez, citoyen rédacteur, etc.

CUDREY.

— M. Antoine Bouvet, de Nantua, vient d'être nommé directeur des postes à Chemin (Jura).

— M. Tabouret a été installé, mardi 13 juin, à l'assemblée des chambres de la cour d'appel de Besançon, en qualité de second avocat-général à ladite cour.

— Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois un incendie éclaté dans la commune de Surjoux et a consumé une maison d'une valeur de 3,000 fr. On ignore les causes de ce sinistre.

— Une trombe, semblable à celle de Monville, s'est abattue, samedi dernier, près d'Argentau.

Ce météore a exercé ses terribles ravages dans un espace d'environ deux lieues. Plus de quatre mille arbres ont été renversés; des bâtiments, des maisons ont été rasés. L'ancienne propriété du marquis d'Etampes a eu, pour sa part, plus de deux mille arbres renversés, arrachés, dispersés au loin.

Un jeune berger a été transporté d'une pièce de terre dans une autre, à une distance de vingt-cinq à trente mètres. Une femme qui se rendait à la commune d'Ecouché, a été roulée sur toute la longueur d'une vaste pièce de blé, et a été blessée et contusionnée par d'énormes grémons qui tombaient en abondance. Deux personnes ont été tuées par la chute des arbres.

La perte matérielle dépasse 200,000 fr.

— Un incendie s'est déclaré, dans la nuit de mardi à mercredi, sur le chemin de fer d'Orléans à Tours. Le convoi marchait à toute vitesse. Une flammèche, lancée sans doute par la machine, a communiqué le feu à l'imperiale d'une diligence des Messageries nationales. Un voyageur, averti par l'odeur de la fumée, eut le courage

et l'adresse de descendre sur le petit trottoir en bois qui longe les wagons, et il gagna ainsi le tender, d'où il put avertir le mécanicien. Celui-ci arrêta le convoi, et au moyen d'un cric on mit hors de la voie la diligence enflammée, dans laquelle se trouvaient des femmes et des enfants. Quelques colis ont seuls été brûlés. Le convoi a continué sa marche sans autre accident.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 19 juin.

Présidence du citoyen SÉNARD.

A une heure et demie la séance est ouverte et le procès-verbal adopté.

Dépôt d'un grand nombre de pétitions. Le citoyen président : Je profiterai de la discussion sur l'ordre du jour pour donner à l'assemblée quelques explications sur l'ordre du jour de ses bureaux pour demain matin. Deux projets sont à examiner : l'un relatif au crédit pour la garde mobile, l'autre concernant la création de 300 bataillons de garde nationale mobilisée. De plus, les bureaux auront à nommer des commissaires pour l'enquête ordonnée par l'assemblée.

Le citoyen Brunet donne lecture d'une proposition relative à la colonisation de l'Algérie. Cette proposition, longuement formulée, ne peut s'apprécier dans une lecture rapide et faite au milieu du murmure des conversations. Nous attendrons les développements.

Le citoyen Turck donne lecture d'une proposition contenant trois décrets pour arriver à la dissolution des ateliers nationaux. Les dispositions de ces décrets sont celles-ci : « Les forçats libérés qui se trouvent en rupture de banc à Paris devront, dans un délai fixé, en faire déclaration à la préfecture de police; autrement, le délai passé, ils seront déportés. Les ouvriers domiciliés depuis moins d'une année à Paris, seront renvoyés dans leurs départements. Les ouvriers domiciliés depuis plus d'une année à Paris et qui toucheraient indûment le salaire des ateliers nationaux, seront poursuivis comme voleurs. Les ouvriers des ateliers nationaux qui appartiennent à des corps de métiers ou à des industries et qui sont domiciliés depuis plus d'un an à Paris, rentreront immédiatement chez leurs patrons et fabricants, auxquels l'Etat allouera au besoin une indemnité pour leur venir en aide. La nouvelle organisation de conseils de prud'hommes donnant toute garantie aux intérêts des ouvriers. La grève est sévèrement interdite et sera punie conformément aux lois. » L'auteur de la proposition la complète par un ensemble de dispositions ayant pour but d'assurer aux ouvriers l'éducation, le travail, le crédit qui leur facilitera l'association. — Développement vendredi prochain.

Le citoyen Falloux donne lecture du rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux trois millions demandés pour les ateliers nationaux.

La commission, dit le rapporteur, que vous avez nommée, comprenant l'importance de la tâche qui lui était attribuée et les nécessités de la situation s'est immédiatement mise à l'œuvre. Elle a reconnu d'abord avec regret que malgré le décret si formel de l'assemblée, il a été fait peu de chose en vue du résultat qu'il est si important d'atteindre, à savoir la dislocation des ateliers nationaux.

Il faut qu'on le sache bien, l'assemblée nationale est dévouée de tout cœur aux intérêts des travailleurs, mais elle ne peut consentir à prolonger indéfiniment des sacrifices inutiles, qui épuisent le trésor et humilient les travailleurs vraiment honnêtes.

Le rapporteur termine en donnant lecture du décret proposé par la commission.

- Ce décret propose : 1° Le vote du crédit de trois millions demandé ; 2° Que toute nouvelle demande de crédit pour les ateliers nationaux ne pourra, dans l'avenir, dépasser un million ; 3° Que l'assemblée prolonge à la commission des pouvoirs jusqu'à nouvel ordre.

Le citoyen Trélat, ministre des travaux publics, vient donner des explications relativement aux ateliers nationaux. Je déclare que cette semaine de nombreuses brigades d'ouvriers seront dirigées vers les divers points où des travaux les attendent. Mais l'humanité ne permet pas de procéder à la dissolution des ateliers nationaux, avec la précipitation que nous conseillent les impatients (rumeurs et réclamations) : ce sont nos frères. (Bruit) Mais, m'attendant dit, comment se fait-il que les ateliers nationaux existent avec tout leur développement. Il y a donc là un intérêt caché ?

Plusieurs voix : Oui ! oui ! Non ! citoyens ! Je le comprends, il est dans votre position de désirer d'arriver au plus vite à la solution de cette grande affaire. Mais nous qui voyons de près le mal, qui le touchons du doigt, quoique notre désir ne soit pas moins ardent que le vôtre, nous nous expliquons ces lenteurs qui ne peuvent étonner que les ignorants. (Rumeurs.) Si vous connaissez d'autres moyens que ceux que nous vous proposons, nous les accepterons avec empressement, pourvu qu'ils soient humains.

Le citoyen Falloux : Je ne veux pas faire de ce débat une discussion personnelle, ce n'est pas le moment ; mais il est quelques expressions du citoyen Trélat contre lesquelles je dois protester. Il a cité l'expression de malfaiteurs appliquée aux ouvriers. Ce n'est pas dans la commission, dit-il, qu'un tel langage a été tenu ? Le citoyen ministre dit encore : Nous accepterons tous les moyens pourvu qu'ils soient humains. Qu'est-ce à dire ? Prétendez-vous vous attribuer le monopole des sentiments d'humanité. (Très-bien !)

Le citoyen ministre a parlé de ce qui s'était passé dans le sein de la commission. Aucun de nous n'a rien à rétracter, j'ose le dire, mais je m'étonne que le citoyen ministre ait porté la discussion sur ce terrain ; car si nous avions gardé le silence, c'est lui que ce silence devait couvrir. (Très-bien !)

Il a dit encore que ceux qui ignorent les choses peuvent s'étonner des lenteurs apportées à la dissolution des ateliers nationaux. Je répondrai, moi, que ceux qui connaissent la vérité s'étonnent bien davantage. (Sensation.)

Le citoyen Trélat : On s'est mépris sur quelques-unes de mes paroles ; elles ont été dictées par ma profonde sympathie pour les ouvriers que je crois surtout égarés.

Voix nombreuses : Par qui ? par qui ?

Le citoyen Dupin : Par les affiches ? (Rires.) Le citoyen Trélat : On me demande par qui ? La réponse est délicate, mais ma franchise ne peut pas hésiter. Par qui ? par des hommes animés des plus généreux sentiments, mais que l'ardeur de la conviction dans des systèmes entraîne souvent au-delà des bornes de la prudence. Je leur ai dit : Vous allumez les imaginations, vous jetez dans les cours de déplorables ferments de haine, et malheureusement il n'a été que trop facile de le constater.

Après quelques mots du citoyen Falloux, l'incident est clos ; le

vote d'urgence étant demandé pour le décret, il sera discuté demain.

L'assemblée adopte d'urgence un décret autorisant la ville de Limoges à emprunter 700,000 fr. pour faire face aux événements de la situation.

Le citoyen président : La parole est au citoyen A. Marrast, au nom de la commission de constitution. — Ah ! ah ! (Mouvement d'attention.)

Le citoyen ministre de la guerre, avant que le citoyen Marrast monte à la tribune dépose un projet de décret pour la création d'un bataillon de gendarmerie mobile.

Le citoyen A. Marrast dit qu'avant de donner lecture à l'assemblée du projet, en vertu du mode de discussion adopté par elle il ne sera que provisoire, et qu'il ne sera définitivement arrêté qu'après les discussions dans les bureaux.

Voici les dispositions principales du projet : En présence de Dieu et du peuple français, l'assemblée nationale proclame et décrète ce qui suit : «

Les neuf premiers articles contiennent la déclaration des devoirs et des droits.

L'art. 1er consiste dans cette maxime : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui fût fait pour vous.

La famille et la propriété sont garanties, ainsi que le travail et la subsistance.

La France est une république démocratique, une et indivisible.

Elle est représentée par une assemblée unique, composée de 750 membres élus pour quatre ans, et de 900 quand il s'agit de réviser la constitution ; le mandat de ces derniers dure deux ans. Les élections sont faites en vertu du suffrage universel, au chef-lieu de canton.

Les fonctions de représentant sont incompatibles avec les fonctions publiques, à l'exception de celles de ministres, de maire de Paris, et quelques autres dont le siège est à Paris.

Le peuple français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui prend le titre de président de la République.

Pour être président de la République, il suffit d'être né français et âgé de 30 ans.

Il y a un vice-président de la République nommé pour quatre ans par l'assemblée nationale, sur la présentation du président. Le président signe les traités ; mais il ne peut dissoudre l'assemblée. Son traitement sera de 600,000 fr.

La justice est rendue au nom du peuple ; elle est gratuite. Les formes en seront simplifiées. Les juges de paix et leurs suppléants sont nommés aux chefs-lieux de canton par le peuple.

Les juges des cours d'appel sont nommés par le président de la République.

Les juges de la Cour de cassation sont nommés par l'assemblée nationale.

Les membres de la Cour des comptes sont nommés et révoqués par le conseil-d'Etat.

Une haute Cour de justice, dont les arrêtés seront sans appel, jugera les ministres, le président de la République, les représentants du peuple. Elle sera saisie par acte de l'assemblée nationale.

Le jury continuera à être appliqué aux matières criminelles ; il sera étendu par la loi aux matières correctionnelles.

La force publique est instituée pour défendre l'Etat au dehors, maintenir l'ordre à l'intérieur ; elle se compose de la garde nationale et des armées de terre et de mer.

Le remplacement est aboli.

Aucune troupe étrangère ne peut être introduite sur le territoire français sans autorisation de l'assemblée nationale.

La peine de mort est abolie en matière politique.

Tous les délits politiques sont exclusivement du ressort du jury.

La liberté de l'enseignement s'exerce sous la garantie de l'Etat.

La Légion d'honneur est maintenue ; ses institutions seront révisées et mises en harmonie avec celles de la République.

Dispositions transitoires. — Les lois et règlements existants resteront en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit dérogé.

Le citoyen président : Le présent projet de constitution sera imprimé et distribué. La discussion en sera ultérieurement fixée.

Une longue interruption succède à cette lecture. La séance continue.

NOUVELLES DIVERSES.

— Nous tenons de bonne source que Phérolle du Glandier, M<sup>me</sup> Lafarge, captive depuis six années, va être rendue au monde, qui jadis s'occupa trop d'elle. Une dépêche a dû partir il y a peu de jours du ministère de l'intérieur à l'adresse du directeur de la maison de détention de Montpellier, contenant l'ordre de la mise en liberté immédiate de la détenue, sans aucune restriction. (La Liberté de Paris.)

— Le roi de Sardaigne a, dit-on, fait savoir qu'il n'accueillerait aucun corps de volontaires formé à l'étranger pour défendre la cause de l'Italie. Cet avis se rattache principalement à la formation d'une légion italienne qui se poursuivait à Paris. Quelques faiseurs de rapprochements remarquaient hier que le premier appel fait à Paris pour la formation d'une légion italienne était signé d'un des officiers qui ont pris part avec le prince Louis à l'affaire de Strasbourg.

Il n'est pas probable que l'assemblée nationale puisse s'occuper encore demain de la grande question des chemins de fer, qui est ajournée constamment depuis trois semaines. On ne croit pas que la question soit discutée avant mardi ou mercredi prochain.

— On assure que le remplacement du citoyen général Clément Thomas a été agité au sein de la commission exécutive. Mais on aurait remis à statuer jusqu'à la prochaine arrivée du citoyen général Changarnier.

— Il a paru à Paris deux nouveaux petits journaux, le *Dioné* et le *Pilori*. Ce dernier porte en tête une vignette représentant le pilori auquel est attachée la tête du citoyen Thiers.

— Le citoyen Lalanne, directeur des ateliers nationaux, vient de remercier une centaine d'employés des ateliers.

— On annonçait positivement dimanche que le citoyen Thiers a opté pour le département de la Seine.

— Le gouvernement vient, dit-on, de décider qu'une enquête administrative aurait lieu au sujet des troubles de Guéret. On assure que dans ce but une commission

extraordinaire va partir pour ce département.

— On annonce que par un décret de la commission exécutive, le citoyen Hippolyte Flury, consul de France à Valence, vient d'être nommé consul à Malte.

— On assure que d'après le projet du ministre de la justice, le cautionnement des journaux périodiques à Paris, qui était autrefois de 100,000 fr., sera désormais de 20,000 fr., et que les autres cautionnements seront réduits dans la même proportion, tant pour les journaux de Paris que pour ceux de la province.

— On dit que le ministre de la guerre va nommer une commission supérieure pour examiner la situation des lieutenants-généraux mis à la retraite par le décret du gouvernement provisoire, et désigner ceux d'entre eux qui auraient des droits à être remis en activité.

— On lit dans le *Précurseur à Angers* : « Deux ouvriers du chemin de fer, Flonier et Jouet, ont tenté d'y provoquer le trouble. Ils ont été arrêtés. »

« Par injonction du préfet de la République, ces deux ouvriers ne seront plus employés sur les ateliers du chemin de fer. Cette décision sera mise à l'ordre du jour des ateliers. »

— On lit dans l'*Impartial de Rouen* :

« Un voyageur arrivé d'Eu nous a rapporté ce qui suit : Le nouveau régisseur du château a supprimé les trois quarts des ouvriers et abaissé les salaires. Aussi est-il peu aimé. »

« On vient de faire l'inventaire de tous les meubles ; les tableaux sont marqués à la craie. La ville craint qu'on ne démeuble le château dont les visiteurs, toujours de plus en plus rares, font aujourd'hui toute sa ressource. »

— On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« Nous apprenons que M. Joly n'a pas accepté l'ambassade de Suède, qui lui avait été offerte. Suivant les amis de M. Joly, celui-ci a refusé ce poste, parce qu'il a vu dans cette nomination l'intention du gouvernement de l'éloigner de Paris, à cause de ses liaisons avec Louis Napoléon. »

— MONTAUBAN, 14 juin. — 500 hommes du 63e de ligne sont partis cette nuit pour Miramont (arrondissement de Moissac). On craignait quelques désordres pour demain, jour de foire.

— On lit dans le *Courrier de la Gironde à Bordeaux* :

« Quelques troubles ont éclaté dans le Médoc, relativement à la perception des 43 centimes. A Verteuil, le percepteur a fait opérer des saisies, mais lorsqu'il s'est agi d'enlever les objets saisis pour les vendre, la population est accourue et a forcé les agents du fisc à se retirer. A St-Ephèse, on a affiché sur l'arbre de la liberté un placard surmonté de deux drapeaux noirs, sur lequel étaient écrites des menaces de mort contre tout individu qui acquitterait l'impôt extraordinaire des 43 centimes. »

— On lit dans le *Journal de Havre* :

« Une lettre de M. Thiers, reçue par l'un de ses amis du Havre et qui a circulé ce matin en ville, donne à peu près comme certaine l'option de l'ancien président du fer mars, pour la députation de la Seine-Inférieure. Toutefois, il devait, avant de prendre une décision, attendre le résultat des élections de l'Algérie et s'entourer des conseils de ses plus intimes amis ; mais toutes ses sympathies personnelles le porteraient, dit-il, vers notre département. »

— Il existe dans la commune de Neuilly une agglomération de travailleurs faisant partie des ateliers nationaux, qui avaient été destinés d'abord à la création d'un chemin de hallage sur la berge gauche de la Seine et à travers le parc de Neuilly ; mais on avait dû renoncer à ce projet à cause des difficultés presque insurmontables qu'eût entraînées son exécution, et les travailleurs sont tout simplement employés à extraire du sol sablonneux de la partie du bois de Boulogne qui s'étend de la Porte-Maillot à l'avenue de Madrid, le caillou nécessaire pour l'entretien et la macadamisation des routes avoisinantes. L'atelier, divisé en brigades et en compagnies, se compose de douze cents hommes environ.

Dans la matinée d'avant-hier, une difficulté, un conflit d'intérêts s'éleva entre les délégués des travailleurs et les préposés à la surveillance, à la gestion et à la solde, les ouvriers, pour témoigner leur mécontentement, se formèrent en groupes, firent entendre des paroles de menaces, puis finirent par proférer avec ostentation, et tous ensemble, le cri de : *Vive Napoléon!* Bien que cette démonstration n'eût rien par elle-même de bien alarmant, le maire, qui déjà antérieurement avait été l'objet de menaces, dut faire doubler les postes et réunir la garde nationale de la commune, à laquelle celles de Puteaux et de Courbevoie s'empressèrent d'offrir leur concours.

Grâce à ces sages mesures, et sans doute aussi au voisinage des casernes de Courbevoie et de Rueil, occupées par la garde mobile et la ligne, la tranquillité n'a pas été troublée.

Hier les ateliers ont repris comme d'ordinaire leurs travaux, et l'on y remarque nul indice d'agitation ni de désordre.

— On lit dans le *Courrier du Havre* :

« Nous apprenons ce matin, par le paquebot à vapeur l'*Amsterdam*, arrivé directement de Copenhague, dans notre port, que 5,000 Suédois avaient débarqué en France ; ils précédaient un corps de 4,000 Norwégiens qui devaient également venir au secours du Danemark. »

« Il y a près de 150 navires lubeckois, hambourgeois, prussiens, actuellement détenus dans le port de Copenhague ; les équipages ont été mis à bord de pontons. »

« D'une autre part, nous voyons, dans une lettre d'un sénateur, que le consul russe en cette ville a fait savoir aux ateliers nationaux que tous les navires ayant à bord des marchandises pour compte russe, pourraient librement passer le Sund. »

Le Directeur-Gérant, FAURES

LYON.—IMPRIMERIE DE MORGAN-BUSARD, aux bords de la Grenette.